

CLIMAT AC

DESTRUCTEUR D'ODEUR ASSAINISSEUR des SYSTEMES de CLIMATISATION et OBJETS UTILISÉS EN COMMUN **FONCTION DÉSINFECTANTE**

CLIMAT AC est une préparation à base d'une combinaison de fonctions destructrices d'odeurs et biocides, dispersants, extraits synthétiques parfumant.

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Etat physique	: LIQUIDE CLAIR
Masse volumique	: 820 G/L ± 20 G/L
Réaction chimique	: NEUTRE
Inflammabilité	: POINT ECLAIR INFÉRIEUR A 21°C
Odeur	: MENTHE CHLOROPHYLLE
Couleur	: INCOLORE
Gaz propulseur	: PROPULSEUR HYDROCARBONE

PROPRIETES PRINCIPALES

CLIMAT AC présente une activité biocide validée suivant :

bactéricide	NF EN 1276 P.V. NL/3136/2	Pseudomonas aeruginosa, Escherichia coli, Staphylococcus aureus, Enterococcus hirae
fongicide	NF EN 1650	Candida albicans, Aspergillus niger
Virucide	NF EN 14476 + A2	Adenovirus type 5, Norovirus murin S99, Virus de la vaccine Ankara ATCC VR-1508, Norovirus murin S99

CLIMAT AC est un **destructeur puissant**, à dispersion instantanée par micronisation avec effet turbulent, apporte une action rapide neutralisante contre les molécules à odeurs désagréables.

CLIMAT AC est actif sur les différents types d'odeurs tels que :

Odeurs nauséabondes, putrides, d'hydrogène sulfuré (H₂S), provenant de fermentations des déchets, salissures organiques, détritres en décomposition par les bactéries, dans les zones d'entrepôts de poubelles; déchetteries, etc...

Odeurs de transpiration, de confinement, dans les salles de sports, odeurs de fumée dans les zones fumeurs, salles de réunions, dans les hôtels, restaurants, collectivités

Odeurs de vestiaires, de sanitaires, de moisissures.

Odeurs ammoniacales, d'urines, dans les toilettes, escaliers de sous-sols et accès de parking.

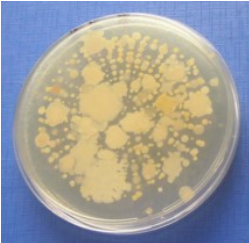
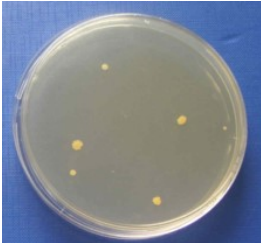
CLIMAT AC apporte une ambiance nouvelle assainie permettant de rendre rapidement aux utilisateurs des locaux.

MODES ET DOSES D'EMPLOI

• Selon le cas et la nature des objets, pulvériser directement sur les surfaces ou imprégner une lingette à usage unique et appliquer par essuyage prolongé.

NOTA : surfaces contaminées ou poreuses, assurer un temps de contact suffisant avec la surface à traiter (30 minutes) avant utilisation. Dans le cas de présence de salissures, graisses, huiles, etc... nettoyer au préalable avant application.



Test de réduction microbienne de l'air dans un local de 20 m ³ voir pv NL/04331/F2						
« contrôle de la CONTAMINATION AÉROPORTÉE avant et après traitement de l'ATMOSPHÈRE d'un local à usage professionnel, moyen d'application : aérosol à diffusion en jet longue portée.						
1. Les prélèvements sont effectués dans un local de 20 m ³ à l'aide d'un AERO BIOCOLLECTEUR certifié iso (n° calibration 01.27173) avant diffusion du produit Chaque prélèvement s'effectue sur 1000 litres d'air directement sur gélose PCA (MISE EN EVIDENCE DE LA FLORE TOTALE AEROBIE MESOPHILE).						
2. Diffusion du produit : Pour cette expérience, une courte pression a été exercée sur le diffuseur de l'aérosol libérant 32,5 g de produit.						
3. Après un temps d'action de 3 heures , 4 x 2 prélèvements sont réalisés à une heure d'intervalle pour mesurer la contamination aéroportée résiduelle						
Exemple de contamination microbienne Aéroportée avant traitement diffusion		Population moyenne initiale : 272,5 UFC (Unités Formant Colonies)		Exemple de contamination microbienne aéroportée dans le même local après diffusion		
		Population après pulvérisation :				
		TEMPS	Population Résiduelle (UFC)		REDUCTION Log.	TAUX DE REDUCTION
		T₀ + 3h	11		1,39	96%
		T₀ + 4h	14		1,29	95%
		T₀ + 5h	16		1,23	94%
		T₀ + 6h	58	0,67	78%	
CONCLUSION : 32,5g du produit contenu dans l'aérosol longue portée, diffusé hors présence humaine, en décontamination par voie aérienne dans un local de 20 m ³ présente une activité désinfectante significative de 1,39 réduction décimale soit la destruction de 96% des germes présents dans l'air ambiant du local. Cette activité microbicide se prolonge plusieurs heures après dans le local fermé.						

RECOMMANDATIONS



H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 oC/122 oF.

Nom	CAS	%	Type de produits
ALCOOL ETHYLIQUE	64-17-5	69,1 g/kg	02
PROPIONATE DE N,N-DIDECYL-N-METHYL-POLY(OXYETHYL)	94667-33-1	4,6 g/kg	02

« Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit ».

Elimination produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée. L'effet biocide intervient dans les 10 minutes après traitement, sa durée d'action peut être stoppée par un rinçage complet à l'eau des surfaces entrées en contact. La durée d'action est de plusieurs heures dans le cas où il n'y a pas rinçage de la surface. L'intervalle de temps entre chaque application est défini par un plan d'hygiène. Occupation des locaux après traitement ne nécessitant pas de délai dans les conditions et doses d'utilisation préconisées.

En cas d'application excessive aérer les locaux 5 minutes avant réutilisation, si nécessaire prévoir un rinçage des surfaces à l'eau ou à l'aide d'un détergent approprié.

Conserver et utiliser à l'écart de toute flamme ou source de chaleur, d'ignition et d'étincelles, appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas utiliser dans une atmosphère confinée. Procéder par de brèves pressions sans pulvérisation prolongée. Bien ventiler après usage. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné. Toujours effectuer au préalable, un essai pour déterminer compatibilité et application appropriés.

UFI : 5N82-409M-5004-KT4A

EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :

Assurance qualité ISO 9001

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la **date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an**. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

Nota : Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.